Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le 09/07/2025
ID : 031-213101876-20250703-2025_070-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juillet, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, BRUN, CALVO, GOSSELIN, MARNAC, MONTES, SIMÉON, VITET et VOISIN
MM. BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, MONROZIER, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
3 juillet 2025
Acte n° **2025-070**

Absent(s) représenté(s) :
M. BAË a donné procuration à M. SÉVERAC
Mme LE PRIOL a donné procuration à Mme BRUN
M. PILET a donné procuration à Mme MONTES
Mme RIPOLL a donné procuration à Mme BEAUFORT
Mme ROUER a donné procuration à M. LORRAIN
Mme STEMER a donné procuration à Mme CALVO
Mme VALENTI a donné procuration à Mme GOSSELIN

Absent(s) :
Mme LACOSTE

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	**33**
présents :	25
procurations :	7
absents :	1
votants :	32

Secrétaire de séance : LORRAIN Guy

Date de la convocation : 26 juin 2025

Thème : 4.2 - PERSONNEL CONTRACTUEL

Objet : Création de poste vacataires CLAS

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

M. SEVERAC Philippe, Premier Adjoint délégué au secteur « Ressources Humaines et Dialogue Social » expose au Conseil Municipal que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire, il est nécessaire de créer pour une durée de 9 mois à compter du 1er octobre 2025 :

- 3 postes de contrats vacataires à hauteur de 228 heures chacun pour les écoles élémentaires et le Collège.

Ce dossier a été soumis à la commission du personnel du 2 juin 2025 et au Comité Social Territorial du 27 juin 2025.

Entendu l'exposé du Rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

VOTE		
	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	0

ARTICLE 1 : décide de créer les postes décrits ci-dessus.

.../...

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le 09/07/2025
ID : 031-213101876-20250703-2025_070-DE

ARTICLE 2 : dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 3 juillet 2025.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 7 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute-Garonne)

Le Secrétaire de Séance
LORRAIN Guy

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 3 juillet 2025 publié sur le site Internet de la collectivité le – 9 JUIL. 2025